

**Procès-verbal de la première rencontre régulière du  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
du Centre de formation en mécanique de véhicules lourds**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS (CSSDN)  
CENTRE DE FORMATION EN MÉCANIQUE DE VÉHICULES LOURDS (CFMVL)**

**Procès-verbal de la première séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le  
23 septembre 2024, à 17 h 30, en présentiel, local 136 du CFMVL.**

**PRÉSENCES :**

**Enseignants :**

Richard Fortin, Mécanique de véhicules lourds routiers  
Nicolas Pelletier, Mécanique de véhicules lourds routiers  
Jérôme Bissonnette, Mécanique d'engins de chantier  
Jimmy Pelletier, Mécanique de véhicules lourds routiers  
William Morneau, Mécanique d'engins de chantier  
Jean-Sébastien Roux, Mécanique de véhicules lourds routiers

**Élèves :**

ABSENT Charles Boutin, Mécanique spécialisée d'équipement lourd  
Clément Vernetui, Mécanique d'engins de chantier

**Autres membres du personnel :**

Valérie Chamberland, acheteuse  
Bertrand Leblond, Magasinier

**Groupes socioéconomiques et communautaires :**

Annie Roy, Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec (APMLQ)  
Michaël Bélanger, Société des Surintendants en Transport de Québec (SST-Q)

**Entreprises de la région :**

Sarah Paré, Paré Centre du Camion Volvo  
Frankie Lafontaine, Les Excavations Lafontaine inc.

## **1. Accueil, quorum et présentation des participants**

Le directeur accueille les membres et souhaite la bienvenue, constate le quorum et ouvre la première séance de l'année scolaire 2024-2025.

Un tour de table est fait afin que tous les nouveaux membres puissent se présenter.

M. Vachon mentionne qu'un courriel d'invitation à participer au CÉ a été envoyé aux parents des élèves et qu'aucune réponse n'a été obtenue.

Le directeur rappelle qu'il anime le début de la rencontre jusqu'à ce qu'un président ou une présidente soit élu.

Ouverture de la séance à 17 h 36.

### **RÉSOLUTION CE 24-25-001**

## **2. Présentation et adoption de l'ordre du jour**

M. Vachon présente l'ordre du jour à l'écran et demande une personne pour proposer et une autre pour seconder la motion.

M. Vachon demande exceptionnellement d'ajouter, séance tenante, le point suivant : « Reddition de compte du plan d'action pour le climat scolaire » après le point 13 « formation obligatoire des membres du CÉ ».

Il est proposé par Mme Valérie Chamberland, secondé par M. Jean-Sébastien Roux et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté avec la modification proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION CE 24-25-002**

## **3. Nomination d'un(e) président(e) et d'un vice-président(e)**

La direction quitte la salle pour ce point. Les membres demandent s'il y a des personnes qui désirent soumettre leur candidature à la présidence du conseil d'établissement du CFMVL pour l'année scolaire 2024-2025.

Après quelques échanges, il a été entendu que Mme Sarah Paré accepte le poste de présidente et M. Michaël Bélanger accepte le poste de vice-président.

La période d'élection étant terminée,

Il est proposé par Mme Julie Beaudoin, secondé par M. Frankie Lafontaine et résolu :

QUE Mme Sarah Paré occupe le poste de présidente et que M. Michaël Bélanger occupe le poste de vice-président du conseil d'établissement du CFMVL pour l'année scolaire 2024-2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est à noter qu'en l'absence de la présidence, la vice-présidence prendra la relève de la présidence. En l'absence de la vice-présidence, aucun parent n'occupant les postes disponibles, il n'y a pas d'autres recours possibles.

M. Vachon est de retour à la réunion et remercie les gens qui ont accepté les postes à la présidence.

**RÉSOLUTION  
CE 24-25-003**

**4. Adoption des règles de régie interne**

Ce document sert à encadrer les réunions, gérer les absences et les présences et la façon de trancher les votes plus serrés.

M. Vachon commente rapidement les différentes sections du document en s'attardant aux clauses les plus couramment invoquées. Il mentionne aussi les correctifs à apporter en fonction de nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique. Le document sera envoyé à tous les membres par courriel à la suite de la rencontre.

M. Vachon mentionne également l'annexe III à la fin du document « Dénonciation d'intérêt ». Ce document doit être rempli lorsque des décisions à prendre peuvent faire en sorte qu'un membre du conseil se retrouve en conflit d'intérêts.

Il est proposé par M. Michaël Bélanger, secondé par M. Frankie Lafontaine et résolu :

QUE les règles de régie interne du CFMVL pour l'année scolaire 2024-2025 soient adoptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION  
CE 24-25-004**

**5. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 28 mai 2024**

M. Vachon présente le document à l'écran. Il n'est pas nécessaire de le lire au complet étant donné qu'il a été remis à l'intérieur du délai prescrit de sept jours ouvrables avant la tenue de la séance.

Mme Sarah Paré demande si tout le monde a pris connaissance du compte-rendu et est en accord avec le document.

Il est proposé par M. Jimmy Pelletier, secondé par M. Michaël Bélanger et résolu :

QUE le procès-verbal de la rencontre du 28 mai 2024 soit adopté comme tel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION  
CE 24-25-005****6. Suivis au compte-rendu de la rencontre du 28 mai 2024**

- Demande de financement de matelotage : Daniel-Étienne a rencontré, pour la première fois, la direction de la FP et celle des infrastructures. C'était le 14 août dernier. Les documents de la demande de financement ont été envoyés à la direction des infrastructures par la suite.

En l'absence de développement significatif dans ce dossier qui perdure depuis plusieurs années, M. Frankie Lafontaine propose aux membres que la direction soit autorisée à entamer une démarche de représentation politique auprès du député provincial de notre comté, en l'occurrence, M. Bernard Drainville, ministre de l'Éducation, pour faire avancer le dossier.

Il est proposé par M. Frankie Lafontaine, secondé par Mme Julie Beaudoin et résolu :

QUE la direction du centre demande à Mme Suzie Lucas, directrice générale du CSSDN, d'entreprendre des démarches de représentation auprès de M. Drainville pour conclure sur le dossier de financement des infrastructures de base au fonctionnement du programme matelotage.

- Consultation annuelle auprès des élèves (à relancer au courant de l'année 24-25).
- Plan annuel du projet éducatif : Le plan a été fait et envoyé à la direction générale pour suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION  
CE 24-25-006****7. Rapport annuel de gestion du CÉ**

Le conseil d'établissement doit rendre compte de ses activités.

M. Vachon présente le document. Il contient la liste des membres pour l'année scolaire 2023 - 2024, les dates des rencontres des 5 séances régulières (5 rencontres ont été tenues l'an passé) ainsi qu'un tableau regroupant les sujets obligatoires selon la date où ils ont été traités.

Il est proposé par M. Michael Bélanger, secondé par M. Nicolas Pelletier et résolu :

QUE le rapport annuel 2023-2024 du conseil d'établissement soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION  
CE 24-25-007****8. Approbation du budget du centre**

En l'absence des paramètres budgétaires du ministère de l'Éducation lors de la dernière rencontre et l'absence de suivi par courriel promis par la direction, les membres se font présenter les données pour l'unité administrative 430 (Programmes du secteur équipements motorisés) et l'unité 431 (Matelotage).

Pour l'unité 430, on présente une planification budgétaire à l'équilibre pour le 30 juin 2025.

Pour l'unité 431, on présente une planification budgétaire avec un surplus de 110 139 \$ pour le 30 juin 2025.

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Roux, secondé par M. Bertrand Leblond et résolu :

QUE le budget 2024-2025 du CFMVL soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION  
CE 24-25-008**

**9. Journée carrière du 17 octobre et autorisation de sollicitation pour les frais de présence**

M. Vachon mentionne qu'un nombre important d'entreprises cognent aux portes du CFMVL pour se faire connaître auprès des élèves. Cela représente un défi logistique important pour être en mesure d'organiser la journée carrière qui aura lieu le 17 octobre prochain, en après-midi, pour les programmes de mécanique d'engins de chantier, de mécanique de véhicules lourds routiers et ASP mécanique spécialisée d'équipement lourd.

Plusieurs entreprises ont signifié leur intérêt à participer à l'activité à la suite des différents sondages envoyés.

Lors de la dernière édition, le CFMVL avait pu faire de la place pour 36 entreprises, 30 au salon des exposants et 6 dans les classes. Le conseil avait autorisé une tarification de 150 \$ pour un emplacement au salon des exposants et de 300 \$ pour une classe.

Nous voulons pour la prochaine édition répéter la même formule en faisant des adaptations à la disposition du salon des exposants.

Les mêmes principes de répartition que l'an passé devront être pris en compte :

- La répartition chantier et routier sera faite en se basant sur la proportion des entreprises intéressées.
- Il y aura classement des entreprises selon le type selon qu'elles soient des concessionnaires, des compagnies de transport, des compagnies de construction, des garages spécialisés ou des organismes publics. Ce classement servira à établir une proportion du nombre d'entreprises à accueillir.
- Le prix demandé pour accéder au salon des exposants sera de 160 \$ + taxes.
- Le prix demandé pour accéder à une classe sera de 320 \$ + taxes.
- Les entreprises de recrutement ne seront pas acceptées.
- La sélection des entreprises se fera par tirage au sort, une fois les entreprises priorisées identifiées.

- Les entreprises seront avisées de la continuité d'un principe de rotation d'une année à l'autre.
- Les sommes recueillies par les inscriptions serviront à faire le recrutement des élèves étant donné qu'il y a des difficultés à ce niveau présentement.
- Le CFMVL continue de payer le dîner pour l'événement comme il le faisait par les années passées.

### Autorisation de sollicitation pour les frais de présence

L'an dernier le tarif était à 160 \$ pour le salon des exposants et de 320 \$ pour une classe.

Il est proposé par M. Jimmy Pelletier secondé par M. William Morneau et résolu :

QUE les tarifs à demander pour l'an 2024-2025 fassent l'objet d'une tarification à 160 \$ + taxes pour le salon des exposants et de 320 \$ + taxes pour une classe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 10. État des inscriptions et des abandons

Cette année, les groupes de formation sont assez complets : 13 en ASP, 32 en chantier, 32 en routier, 9 en pièces et 15 en matelotage. Le groupe ASP de l'hiver est même à 9 inscriptions ce qui ne s'est pas vu depuis plusieurs années.

Le tableau des abandons est présenté. La situation est maîtrisée de ce côté.

2024 - Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (430)					
Liste des abandons avec comparatif					
Nom du programme	Programme	2024	2023	2022	2021
Mécanique de véhicules lourds routiers	5330	1,00	0,00	1,00	1,25
Mécanique d'engins de chantier	5331	0,00	1,00	2,98	0,00
Conseil et vente pièces d'équipement motorisé	5347	2,31	3,53	1,09	0,00
Matelotage	5365	0,00	0,00	0,00	0,00
Mécanique spécialisée d'équipement lourd	5353	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>3,31</b>	<b>4,53</b>	<b>5,07</b>	<b>1,25</b>

2024.09.17

**RÉSOLUTION  
CE 24-25-009**

**11. Autorisation pour sorties éducatives**

**a. ASP – Voyage aux États-Unis. Usines Volvo et Cummins**

L'enseignant M. François Lemieux souhaite, avec son groupe d'élèves de l'ASP, visiter l'usine de moteurs Volvo, le musée Mack et l'usine de moteur Cummins qui sont situés aux États-Unis. Les coûts devraient être entre 12 000 \$ et 14 000 \$.

**b. Autres groupes : Autorisation d'une sortie par groupe**

Même principe que pour l'année passée : Le CFMVL est prêt à organiser une sortie éducative par groupe des programmes du secteur équipements motorisés au cours de la présente année scolaire.

Il est proposé par M. Michael Bélanger, secondé par Mme Julie Beaudoin et résolu :

QUE le CFMVL autorise une sortie éducative par groupe d'élève pour la prochaine année scolaire sous réserve des sommes disponibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12. Projet-pilote de formation accrue en milieu de travail et ATE (Alternance travail-étude)**

**a. Pièces**

Le jumelage des élèves et des entreprises a été fait la semaine passée. Le groupe est maintenant à 9 élèves. Les activités vont bon train.

**b. Mécanique de véhicules lourds**

La 5<sup>e</sup> cohorte duale au programme mécanique de véhicules lourds routiers a débuté le 16 septembre dernier. Le groupe est à 12 élèves. Les salaires du décret ont été augmentés par une loi à l'été dernier. Le salaire des apprentis est à la hauteur du décret du CPA-Québec et est financé par la CPMT.

**c. ASP**

Le programme ASP de l'hiver prochain aura 16 places étant donné que nous sommes sur une nouvelle subvention.

**13. Formation obligatoire des membres**

M. Vachon mentionne que des capsules de formation doivent être vues par les nouveaux membres du conseil. Un courriel leur sera envoyé avec une échéance pour les visionner.

**RÉSOLUTION  
CE 24-25-010**

**14. Reddition de compte du plan d'action pour le climat scolaire**

M. Vachon présente le document de reddition de compte du plan d'action pour le climat scolaire du CFMVL.

Il est proposé par Mme Valérie Chamberland, secondé par M. Frankie Lafontaine et résolu :

QUE la reddition de compte du plan d'action sur le climat scolaire soit adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**15. Courrier**

Aucun.

**RÉSOLUTION  
CE 24-25-011**

**16. Dates des autres rencontres**

M. Vachon propose les dates suivantes :

**En présentiel**, de 17 h 30 à 19 h 30  
Accueil à partir de 17 h : un repas sera servi.

Lundi 23 septembre 2024

Lundi 2 décembre 2024

Lundi 27 janvier 2025

Lundi 24 mars 2025

Mardi 27 mai 2025

Les dates proposées sont adoptées à l'unanimité.

M. Vachon précise que ces dates sont publiées sur le site web du centre et que les rencontres sont publiques.

**17. Questions**

Aucune question. Aucun public.



**RÉSOLUTION  
CE 24-25-012**

**18. Levée de la rencontre**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par M. Richard Fortin, secondé par Mme Julie Beaudoin et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de l'assemblée : Il est 19 h 01.



Signature  
Sarah Paré, présidente



Signature  
Daniel-Étienne Vachon, directeur